

6 janvier 2022

Fédération de Russie: La procédure d'enregistrement du mariage civil

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

| | |
|------------------------------------|---|
| 1. Dispositions légales..... | 3 |
| 2. Démarches administratives | 4 |

Résumé : Les règles législatives concernant l'établissement d'un régime matrimonial entre un homme et une femme sont définies par le Code de la Famille, au Titre 3, intitulé « Conditions et procédure de conclusion d'un mariage ». Les dispositions qu'il définit sont valables pour toutes les entités de la Fédération, celles-ci disposant toutefois d'une liberté législative pour abaisser la limite de l'âge légal du mariage dans des circonstances exceptionnelles, et pour l'organisation de cérémonies. La dématérialisation des démarches relatives à la constitution du dossier de mariage est largement encouragée.

Abstract : The legislative rules concerning the establishment of a matrimonial property regime between a man and a woman are defined by the Family Code, in Title 3, entitled "Conditions and procedure for concluding a marriage". The provisions it defines are valid for all entities of the Federation, which however have legislative freedom to lower the legal age limit for marriage in exceptional circumstances, and for the organization of ceremonies. The dematerialization of the procedures relating to the constitution of the marriage file is encouraged.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Dispositions légales

Les règles législatives concernant l'établissement d'un régime matrimonial entre un homme et une femme sont définies par le Code de la Famille, au Titre 3, intitulé « Conditions et procédure de conclusion d'un mariage » et constitué des articles 10 à 15 suivants¹ :

« Article 10 : « La conclusion du mariage »

1. Le mariage est conclu dans un bureau d'état civil.
2. Les droits et obligations des époux sont applicables à partir de la date de l'enregistrement officiel du mariage dans les bureaux de l'état civil.

Article 11 : « La procédure de conclusion du mariage »

Le mariage est conclu en la présence physique des personnes contractant le mariage, au plus tôt un mois et au plus tard douze mois après la date de dépôt de la demande au bureau de l'état civil, à la date et à l'heure fixées par les contractants lors du dépôt de la demande.

En présence de motifs valables, le bureau de l'état civil du lieu d'enregistrement du mariage peut autoriser la conclusion du mariage dans un délai inférieur à un mois à compter de la date de dépôt du dossier.

Dans des circonstances particulières (grossesse, accouchement, menace immédiate pour la vie de l'une des parties et autres circonstances particulières), le mariage peut être conclu le jour du dépôt de la demande.

L'enregistrement du mariage par l'État est effectué conformément à la procédure établie pour l'enregistrement des actes d'état civil.

Le refus du bureau d'état civil d'enregistrer un mariage peut être contesté devant le tribunal par les personnes souhaitant se marier (l'une d'elles).

Article 12 : « Les conditions de conclusion du mariage »

1. Pour la conclusion du mariage, le consentement volontaire mutuel de l'homme et de la femme qui contractent le mariage et leur atteinte de l'âge légal sont requis.
2. Un mariage ne peut être contracté en présence des circonstances prévues à l'article 14 du présent code.

Article 13 : « L'âge de mariage »

L'âge du mariage est fixé à dix-huit ans.

En présence de motifs valables, les autorités locales du lieu de résidence des personnes désireuses de se marier ont le droit, à la demande de ces personnes, d'autoriser le mariage des personnes ayant atteint l'âge de seize ans.

La procédure et les conditions dans lesquelles le mariage peut être autorisé avant l'âge de seize ans, à titre exceptionnel, compte tenu de circonstances particulières, peuvent être fixées par les lois des entités constitutives de la Fédération de Russie.

Article 14 : « Les circonstances faisant obstacle à la conclusion d'un mariage »

Le mariage n'est pas autorisé entre :

- Les personnes dont au moins une se trouve déjà dans une union légale ;
- Les parents proches (parents en ligne directe ascendante et descendante : parents et enfants, grand-père, grand-mère et petits-enfants), frères et sœurs (ayant un père ou une mère communs) ; parents adoptifs et enfants adoptés ;
- Des personnes, dont au moins l'une a été reconnue par le tribunal comme frappée d'incapacité en raison d'un trouble mental.

¹ Fédération de Russie, Code de la famille, rédaction en vigueur le 06/02/2020, [url](#)

Article 15 : « L'examen médical des personnes entrant dans une relation de mariage »

1. L'examen médical des personnes contractant un mariage est effectué par les organisations médicales du système de santé public et du système de santé municipal sur leur lieu de résidence, gratuitement et uniquement avec le consentement des contractants. Ces organisations prodiguent aussi des conseils sur les questions médico-génétiques et de planification familiale.
2. Les résultats de l'examen d'une personne qui contracte un mariage constituent un secret médical et ne peuvent être communiqués à la personne avec laquelle elle entend se marier qu'avec le consentement de la personne qui a subi l'examen.
3. Si l'une des personnes contractant un mariage a caché la présence d'une maladie sexuellement transmissible ou d'une infection par le VIH à une autre personne, cette dernière a le droit de saisir le tribunal pour demander la nullité du mariage (articles 27-30 du présent code). »

La loi fédérale du 15.11.1997 N 143-FZ « sur les actes de l'état civil » reprend ces dispositions dans son article 27 « Procédure d'enregistrement du mariage par l'État »². Celles-ci sont applicables sur l'ensemble de la Fédération de Russie. Les différentes entités administratives ne peuvent introduire des variantes que sur les modalités d'organisation des cérémonies solennelles³ et les motifs pour lesquels l'âge légal du mariage peut être abaissé⁴.

2. Démarches administratives

Les formalités administratives à accomplir par les candidats au mariage sont décrites dans l'article 26 de la loi fédérale du 15.11.1997 N 143-FZ « sur les actes de l'état civil »⁵ :

« 1. Les personnes qui contractent un mariage soumettent à un bureau d'enregistrement des actes d'état civil une demande conjointe de mariage soit par écrit, en personne, soit sous la forme d'un document électronique via le portail unique des services étatiques et municipaux. Quand elle est envoyée sous la forme d'un document électronique, la demande est signée électroniquement par les deux contractants. La demande peut être soumise par l'intermédiaire du centre multifonctionnel pour la prestation de services étatiques et municipaux⁶.

La demande conjointe doit confirmer le consentement volontaire et mutuel à la conclusion du mariage, ainsi que l'absence de circonstances qui empêchent la conclusion du mariage. La demande conjointe de mariage doit également contenir les informations suivantes :

- Nom, prénom, patronyme, date et lieu de naissance, citoyenneté, état civil avant de contracter le présent mariage (célibataire, divorcé, veuf), lieu de résidence de chacun des postulants ;
- La nationalité⁷, le niveau d'éducation et, si ces personnes ont des enfants communs qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité, leur nombre ;
- Les noms choisis par les personnes contractant le mariage ;
- Le détail des documents prouvant l'identité des personnes qui contractent le mariage ;
- Le détail du document confirmant la résiliation du mariage précédent, si la ou les personnes étaient déjà mariées ;
- La date et l'heure choisies pour la conclusion du mariage ;
- La signature des deux postulants et la date de la demande.

Si la demande est faite sous la forme papier, elle doit être accompagnée des documents d'identité des contractants et du document confirmant la résiliation du mariage précédent, si la ou les personnes

² Fédération de Russie, Loi fédérale du 15.11.1997, rédaction en vigueur le 30/12/2021, [url](#)

³ Fédération de Russie, Loi fédérale du 15.11.1997, art.27-5, rédaction en vigueur le 30/12/2021, [url](#)

⁴ Fédération de Russie, Code la famille, rédaction en vigueur le 06/02/2020, titre 3, art.13, [url](#)

⁵ Fédération de Russie, Loi fédérale du 15.11.1997 article 26, rédaction en vigueur le 30/12/2021, [url](#)

⁶ Ces centres ont été mis en fonction en 2007, ils prennent la forme de guichets uniques tenus par des intermédiaires chargés de transmettre les documents à l'administration et de conseiller les usagers (NDLR).

⁷ Au sens d'origine ethnique (NDLR).

étaient déjà mariées, [...] et de l'autorisation de mariage dans le cas où l'un des contractants serait mineur.

En cas d'utilisation de la voie électronique, les originaux des documents doivent être présentés lors de la conclusion du mariage au bureau de l'état civil.

2. Dans le cas où l'une des personnes contractant le mariage se trouverait dans l'impossibilité de se présenter au bureau d'état civil ou au centre multifonctionnel pour la prestation de services étatiques et municipaux pour introduire une demande conjointe de mariage ainsi que prévu au paragraphe 1 du présent article, l'expression de la volonté des personnes qui contractent le mariage peut être formalisée dans des demandes séparées. La signature de la demande d'une telle personne doit être certifiée par un notaire, à moins que la demande ne soit envoyée via un portail unique des services étatiques et municipaux et des portails régionaux des services étatiques et municipaux [...]. »

Le mariage peut être enregistré dans tout bureau d'état civil, quel que soit le lieu de résidence⁸. L'enregistrement du mariage ne nécessite pas la présence de témoins, et si ceux-ci peuvent être sollicités par les mariés par tradition coutumière, ils n'ont pas de statut légal, seule la présence des personnes contractant le mariage étant nécessaire à l'enregistrement de celui-ci⁹. L'obligation de la présence de témoins avait été introduite à l'époque soviétique dans les années soixante¹⁰ puis retirée à une date qui n'a pas pu être précisée, certaines sources non consolidées mentionnant l'année 2000¹¹. Sur demande, l'enregistrement du mariage peut se dérouler sous forme de cérémonie en présence d'invités¹², et c'est seulement dans ce cas que les témoins symboliques peuvent être présents.

Les frais pour l'enregistrement du mariage et la remise d'un acte de mariage s'élèvent à 350 roubles (4 euros environ), une remise de 30% étant accordée si les démarches sont réalisées en ligne¹³.

⁸ Gosuslugi, [url](#) ; Mos.ru, [url](#)

⁹ Fédération de Russie, Loi fédérale du 15.11.1997, rédaction en vigueur le 30/12/2021, [url](#)

¹⁰ Memorial, 12/05/2009, [url](#)

¹¹ Juridicheskij printsip, 29/09/2019, [url](#) ; Zakonsovet, 23/03/2017, [url](#)

¹² Gosuslugi, [url](#)

¹³ Gosuslugi, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en janvier 2022.

Document DIDR

DIDR, « Fédération de Russie : Informations sur le mariage à titre posthume », OFPRA, 23/03/2020, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/2003_rus_mariage_posthume.pdf

Textes juridiques

Fédération de Russie, Site Consultant Plus, « Семейный кодекс Российской Федерации от 29.12.1995 N 223-ФЗ. Глава 3. УСЛОВИЯ И ПОРЯДОК ЗАКЛЮЧЕНИЯ БРАКА » [Code de la Famille de la Fédération du Russie du 29.12.1995 Loi fédérale n°223 – Titre 3 Conditions et procédure de conclusion du mariage], rédaction en vigueur le 06/02/2020, http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_8982/644a34af4984bb0dd3059babea2601e5a4278a02/

Fédération de Russie, Site Consultant Plus «Федеральный закон от 15.11.1997 N 143-ФЗ "Об актах гражданского состояния", статья 26. Заявление о заключении брака» [Loi fédérale du 15.11.1997 N 143-FZ "sur les actes de l'état civil", article 26. Déclaration de mariage], rédaction en vigueur le 30/12/2021, http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_16758/906a6046316d2542f2055697f5387e3f2476673d/

Fédération de Russie, Site Consultant Plus «Федеральный закон от 15.11.1997 N 143-ФЗ "Об актах гражданского состояния", статья 27. Порядок государственной регистрации заключения брака » [Loi fédérale du 15.11.1997 N 143-FZ "sur les actes de l'état civil", article 27. Procédure d'enregistrement du mariage par l'État], rédaction en vigueur le 30/12/2021, http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_16758/58cc8ff93d3722f55448b3b83f51a8ac282f648d/

Institutions nationales

Gosuslugi, « Регистрация брака », s.d., https://www.gosuslugi.ru/situation/family_creation/marriage_registration

Официальный сайт Мэра Москвы [Site officiel du maire de Moscou], «Как заключить брак», [Comment se marier], s.d., <https://www.mos.ru/otvet-semya-i-deti/kak-zaklyuchit-brak/#3>

Fédération de Russie, Ministère du développement économique, « МФЦ. Мои документы » [Centres multifonctions Mes documents], s.d., <https://ar.gov.ru/ru-RU/typicalPage/typical-page/view/18>

Organisation non gouvernementale

Memorial, « Свадьба в СССР: трансформации обрядности », [La noce en URSS ; transformation d'un rituel] 12/05/2009, <https://urokiistorii.ru/articles/svadba-v-sssr-transformacii-obrjadno>

Blogs

Юридический принцип, « Свидетели при регистрации брака » [Les témoins lors de l'enregistrement du mariage], 29/09/2019, <https://france-jus.ru/587-svideteli-pri-registratsii-braka/>

Zakonsovet, «Возможна ли регистрация брака без свидетелей: нужны ли свидетели » [Un mariage peut-il être enregistré sans témoins], 23/03/2017, <https://zakonsovet.com/semejnoe/oformlenie-braka/zakljuchenie/bez-svidetelej.html#i-4>